



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à des prestations de services suite au diagnostic sécurité
incendie réalisé au Centre de séminaires du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

Considérant la nécessité de réaliser des prestations de services suite au diagnostic sécurité incendie du 20 avril 2022 réalisé par le bureau de contrôle SOCOTEC au Centre de séminaires du golf de Moliets,

VU la proposition de la SATEL en date du 6 mai 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :

- **Attributaire :** SAS DACOSTA - 68 route de St Pée - 64600 ANGLET

- **Caractéristiques principales :**

- Fourniture et pose de « bluecoif pneu STD 140/140 », de coffret SS00P PM Volet, de cartouches désenfumage et accessoires ainsi que la location et mise en place de nacelle levage et d'échaffaudage

- **Montant total :** 22 673,89 € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 18 MAI 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON